

65550 - Fonds de développement local

**Contrat départemental - Proposition de création
d'un parc touristique innovant sur les hauteurs
de DRACHENBRONN et de renforcement de
l'offre d'hébergement touristique dans le
Parc Naturel Régional des Vosges du Nord**

Rapport n° CP/2018/196

Service gestionnaire :

A - Direction générale des services

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018–2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le 11 décembre 2017 (CD/2017/077).

Le projet d'attractivité et de développement de création d'un parc touristique innovant sur les hauteurs de Drachenbronn et de renforcement de l'offre d'hébergement touristique dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires « Développer le thermalisme et le tourisme » et « Adapter le territoire à l'avancée en âge ». Il a pour ambition d'impulser une nouvelle dynamique sur le territoire d'Action Nord en misant sur le développement d'une offre touristique.

Il est proposé à la Commission permanente de décider d'attribuer une contribution financière du Département, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour le projet de parc touristique innovant et pour la création d'aires de bivouac, et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec la Communauté de communes du Pays de Wissembourg et le Syndicat de Coopération du Parc Naturel des Vosges du Nord.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés

à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires. La Communauté de communes du Pays de Wissembourg (porteur de projet) a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord le 11 décembre 2017.

CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La restructuration de la base aérienne 901 de Drachenbronn, annoncée par le Ministère de la Défense le 16 octobre 2014, aura pour effet la baisse de l'emploi de 571 équivalents temps plein, représentant 5,8% de l'emploi de la zone d'emploi de Wissembourg. A l'été 2019, la quasi-totalité des militaires aura quitté le site de Drachenbronn. La baisse de la population est estimée à 523 personnes.

Pour compenser les impacts économiques et démographiques de la restructuration de la base aérienne, un dispositif d'accompagnement a été mis en place avec l'adoption d'un Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) ayant pour objectif de recréer, sur le territoire touché, un volume d'activité comparable à celui supprimé par la mesure de restructuration.

Le CRSD, conclu le 29 novembre 2016 entre l'Etat, la Commune de Drachenbronn/Birlenbach, la Communauté de communes du Pays de Wissembourg, la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, la Région, le Département du Bas-Rhin et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, insuffle depuis peu une nouvelle dynamique en s'appuyant sur le cadre naturel de la réserve de la biosphère.

Dans cette dynamique, le projet de création d'un parc touristique innovant sur les hauteurs de Drachenbronn et de développement de l'offre d'hébergement touristique dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord conjugue attractivité et prise en compte des évolutions sociétales. S'inscrivant dans la démarche de développement initiée dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de la Défense de Drachenbronn, ce projet répond aux enjeux du Département en matière de développement local et d'inclusion des personnes.

Ce projet rejoint les ambitions de la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace en enrichissant l'offre de services des thématiques d'excellence de l'Itinérance et du Bien-être et en relevant les défis de création de produits innovants. Les nouvelles offres de services seraient créatrices d'activité et d'emploi.

Il permettrait de décliner l'engagement du Département dans son accompagnement de l'avancée en âge des territoires et de la pratique des sports de nature en ciblant l'écotourisme, avec des activités sportives et d'itinérance, et en visant l'aménagement d'équipement répondant notamment aux besoins des seniors et des personnes en situation de handicap.

Le projet répond aussi à plusieurs des enjeux et objectifs opérationnels du Territoire d'Action Nord, à savoir :

- Développer le thermalisme et le tourisme :
 - o Soutenir le Contrat de Redynamisation de la base de Drachenbronn ;
 - o Elargir l'offre d'hébergement touristique et veiller à sa diversification. Faire de l'Alsace du Nord une destination touristique accessible à tous.
- Adapter le territoire à l'avancée en âge :
 - o Construire des territoires bienveillants pour les seniors.

LES DEUX VOLETS DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le projet de développement touristique consiste à proposer de créer un parc touristique innovant sur les hauteurs de Drachenbronn, constituant un élément d'attractivité phare sur le territoire de l'Alsace du Nord, et de renforcer l'offre d'hébergement touristique.

L'offre d'hébergement touristique est actuellement peu développée dans les Vosges du Nord. La réalisation de ce projet permettrait de la renforcer et de la diversifier en proposant de l'hébergement tant en pleine forêt sur un parcours d'itinérance (aires de bivouac) que sur la base aérienne 901 par la reconversion du site.

Le projet a été co-construit avec le Département qui est membre décisionnaire du Comité de Pilotage. Le partenariat a permis de prendre en compte l'adaptation du projet au public des aînés et de structurer un réseau d'acteurs autour du fort potentiel "sport et santé " de la sphère ludique.

1. La création d'un parc touristique innovant

Le futur parc comprendrait une sphère ludique, construite en bois naturel, d'une dimension de 40 mètres de diamètre, et conçue pour l'accueil du public qui pourra y pratiquer diverses activités. Plus de 40 agrès implantés dans la sphère permettraient de pratiquer des mouvements accessibles à tous les niveaux de performances.

Réalisée par un investisseur privé, la sphère serait implantée dans la réserve de la biosphère, sur les hauteurs de Drachenbronn, dans la forêt de Cleebourg. L'étude de fréquentation réalisée par la Caisse des Dépôts et Consignations estime le nombre des visiteurs à 250 000/an. Ce serait le premier projet de ce genre en France.

Le parc comprendrait également une tyrolienne, un parc d'aventure et un bâtiment d'accueil. Un stationnement centralisé est prévu par l'aménagement d'un parking sur l'ancienne piste d'athlétisme militaire. Les déplacements au sein du parc touristique se feraient à pied, à vélo, ou en bus avec la mise en place de navettes régulières.

D'autres projets sont en cours de réflexion, tels que le développement d'une zone de vélo tout terrain (VTT).

2. Le renforcement de l'offre d'hébergement touristique

A proximité de la sphère ludique, s'implanterait l'une des six aires de bivouac dont la création est prévue sur le territoire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

L'implantation de ces nouvelles aires de bivouac permettrait de compléter l'offre déjà existante dans le Palatinat, en Allemagne, où ce type d'équipement est très prisé. Ce seraient des aires équipées très sobrement avec des emplacements pour les tentes, un bâtiment léger pour des toilettes sèches et une aire de feu.

Le projet porté par le Parc Naturel des Vosges du Nord prévoit, dans une première phase, la réalisation de 6 aires, dont l'une pourrait être adaptée aux personnes à mobilité réduite. D'autres aires pourraient être réalisées, dans un deuxième temps, sur l'ensemble du Massif Vosgien.

Une réflexion est également engagée pour définir les modalités de reconversion touristique du site de la base aérienne 901 de Drachenbronn pour y développer de l'hébergement touristique. La Communauté de communes du Pays de Wissembourg souhaite commander une étude afin de réaliser un diagnostic du site et du potentiel qu'il peut constituer pour la création d'un village « Bien-être ».

L'ALLIANCE ENTRE TERRITOIRE, COMPÉTENCES ET PARTENAIRES

L'alliance entre territoire, compétences et partenaires trouve sa traduction dans la convergence des partenariats engagés pour le projet de développement touristique des Vosges du Nord.

Le projet est porté par la Communauté de Communes pour le parc touristique innovant, en partenariat avec des investisseurs privés, et par le Parc Naturel des Vosges du Nord, pour les aires de bivouac. Il réunit une trentaine de partenaires, y compris des partenaires associatifs qui vont s'appuyer sur la sphère ludique pour développer de nouvelles activités, notamment en matière de sport et santé.

Le projet mobiliserait tant des partenaires institutionnels (Union Européenne, Etat, Région, Communautés de communes d'Outre-Forêt et de Sauer-Pechelbronn, Commissariat de Massif, Communes de Drachenbronn et de Lembach), que des partenaires associatifs (Club Cœur et Santé, Association GO Elan), des investisseurs privés (Hanau Energie, In Motion Park), la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que les structures transfrontalières locales (PAMINA, Vis à Vis).

Il bénéficie d'un fort appui en ingénierie tant porté par les services du Département que par des opérateurs intervenant en appui des acteurs locaux alsaciens et bas-rhinois (Agence d'Attractivité d'Alsace, Alsace Destination Tourisme, Agence de Développement d'Alsace (ADIRA), Agence Territoriale d'Ingénierie Publique).

LES PLANS DE FINANCEMENT

1. Plan de financement prévisionnel pour le parc touristique innovant

La création de la sphère par des investisseurs privés : 5,557 M€

Fonds propres pour 1,975 M€ : In Motion Park, Hanau Energies et la Caisse des Dépôts et Consignations

Emprunts : 3,582 M€. Garantie d'emprunt à hauteur de 80% délivrée par la Région.

Les aménagements publics (accueil, stationnement, tyrolienne,...)

Dépenses publiques : 3 005 326 € HT

- Etudes et missions :	104 306 €
- Acquisitions foncières :	180 000 €
- Parc touristique innovant :	1 874 370 €

(viabilisation et réseaux, aménagement du parking et des accès routiers, aménagements paysagers, maîtrise d'œuvre, bâtiment accueil)

- Création d'une tyrolienne :	846 650 €
-------------------------------	-----------

Recettes (engagements confirmés) :

- Etat FNADT :	647 676 €
----------------	-----------

- Commune de Lembach :	63 358 €
- Leader :	30 000 €
- Département :	847 598 €
- CC du Pays de Wissembourg :	1 416 694 €

Il est proposé de décider d'attribuer une aide financière au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité représentant 30% du coût d'opération, hors acquisitions foncières, soit 847 598 €.

2. Plan de financement prévisionnel pour l'hébergement touristique

Les aires de bivouac

Coût total : 106 000 € TTC

- Etude de faisabilité :	20 400 €
- Conception des éléments d'aménagement :	15 600 €
- Aménagement des 6 aires :	60 000 €
- Communication :	10 000 €

Il est proposé de décider d'attribuer une aide financière au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, représentant 30% du coût d'investissement, soit 31 800 €.

L'étude de reconversion touristique du site de la base aérienne en village bien-être

Le coût l'étude n'est pas connu à ce jour. Un montant estimatif de 100 000 € est inscrit dans le CRSD adopté par la Délibération N°CP2016/445 du 3 octobre 2016 et dans la convention conclue le 29 novembre 2016.

Co-financeurs :

- Etat-CRSD (FNADT) :	50 000 €
- Département :	30 000 €
- Communauté de Communes du Pays de Wissembourg :	20 000 €

Il est proposé de décider d'attribuer une aide financière au titre du Fonds d'Innovation, représentant 30% du coût d'investissement, soit un maximum de 30 000 €.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Nord, réunie le 4 juin 2018, il est proposé à la Commission permanente de décider :

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le projet de création d'un parc touristique innovant sur les hauteurs de Drachenbronn et de renforcement de l'offre d'hébergement touristique dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, détaillé dans le présent rapport ;
- de dire que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Délégation Territoriale Nord, de la Mission Culture et Tourisme, ainsi que son opérateur, Alsace Destination Tourisme ;
- d'attribuer une contribution financière de 847 598 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de communes du Pays de Wissembourg pour le projet de la création d'un parc touristique innovant ;
- d'attribuer une contribution financière de 31 800 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au Syndicat de Coopération du Parc Naturel des Vosges du Nord pour le projet de la création de 6 aires de bivouac ;

- d'attribuer une contribution financière de 30 000 € maximum, au titre du Fonds d'Innovation, à la Communauté de communes du Pays de Wissembourg pour l'étude de reconversion touristique du site de la base aérienne ;
- d'approuver les termes du projet de convention partenariale, pour la création d'un parc touristique innovant sur les hauteurs de Drachenbronn et le renforcement de l'offre d'hébergement touristique dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, à conclure avec la Communauté de communes du Pays de Wissembourg et le Syndicat de Coopération du Parc Naturel des Vosges du Nord, et d'autoriser leur président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe au rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'attractivité et de Développement	50 000 000,00 €	47 027 813,00 €	879 398,00 €
FDS INNOVI 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'innovation investissement	200 000,00 €	200 000,00 €	30 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente, par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le projet de création d'un parc touristique innovant sur les hauteurs de Drachenbronn et de renforcement de l'offre d'hébergement touristique dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, détaillé dans le présent rapport ;

- décide, dans le cadre de ses compétences, que le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Délégation Territoriale Nord, de la Mission Culture et Tourisme, ainsi que son opérateur, Alsace Destination Tourisme ;

- décide d'attribuer une contribution financière de 847 598 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour le projet de la création d'un parc touristique innovant ;

- décide d'attribuer une contribution financière de 31 800 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au Syndicat de Coopération du Parc Naturel des Vosges du Nord pour le projet de la création de 6 aires de bivouac ;

- décide d'attribuer une contribution financière de 30 000 € maximum, au titre du Fonds d'Innovation, à la Communauté de communes du Pays de Wissembourg pour l'étude de reconversion touristique du site de la base aérienne ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention partenariale pour la création d'un parc touristique innovant sur les hauteurs de Drachenbronn et le renforcement de l'offre d'hébergement touristique dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, à conclure avec la Communauté de communes du Pays de Wissembourg et le Syndicat de Coopération du Parc Naturel des Vosges du Nord, et d'autoriser son président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY